

ABONNEMENT.

Saumur :

En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9

Poste :

En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclamations. 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Février 1884.

Demain, mardi gras, suivant
l'usage, l'Echo ne paraîtra pas.

ÉQUIVOQUE ET OPPORTUNISME
NE FONT QU'UN.

Il y a plusieurs années que les républi-
cains promettent des dégrèvements d'im-
pôts.

Dans tous les programmes électoraux,
dans tous les discours officiels des ministres
en tournée gouvernementale, cette ques-
tion a été traitée avec une persistance qui
n'a d'égale que la persistance des impôts.

En politique républicaine, promettre et
tenir sont deux choses bien différentes.

Qu'il s'agisse de liberté ou d'économies
ou de paix, les gouvernants ne se souvien-
nent jamais de leurs anciens serments.

Ecarter ce qui les gêne, voilà tout leur
programme, qui a cet avantage de s'appli-
quer à n'importe quel point de la politique.

Tout en restreignant la liberté, en faisant
la guerre et en dissipant les ressources du
Trésor, ces aimables personnages ne recu-
lent pas devant les déclarations que leurs
actes contredisent le plus.

Il y a des mois qu'on nous annonce tous
les jours la terminaison de la campagne du
Tonkin, et voilà qu'il faut de nouveaux ren-
forts, et la dépense va s'augmenter de 80
millions en 1884.

De la liberté, n'en parlons guère; les in-
tentions de notre gouvernement autoritaire
n'ont-elles pas été, cette semaine, aussi évi-
dentes que ses protestations furent hypo-
crites?

Mais, il n'y a pas trois fois vingt-quatre
heures, le gouvernement faisait publier, par
ses organes officiels, que jamais il ne con-
sentirait à une augmentation des impôts
pour équilibrer le budget, et que l'on aurait
recours à de sages économies.

Pas plus tôt dit, aussitôt démenti!
En fait d'économies, le projet budgétaire
pour 1885 dépasse le budget de 1884 de
35 millions.

C'est pour commencer seulement, car la
situation financière de 1884 aura une in-
fluence normale sur le budget suivant.

Or, si l'on additionne aux 80 millions du
Tonkin les 100 millions probables de moins-
value indiqués par la décroissance du mois
de janvier, on voit que le déficit va faire
comme la boule de neige.

M. Tirard, membre du gouvernement, qui
a promis les dégrèvements d'impôts, se pro-
pose — tout en négligeant le déficit de 1884
qui sera réglé par le vote des crédits extra-
ordinaires — de pourvoir à l'excédent de
dépenses 1885 par des remaniements d'im-
pôts, c'est-à-dire par des augmentations.

Si le mot n'y est pas, la chose y sera.
Ces gens-là continuent, comme ils l'ont
toujours fait, à se moquer du public.

M. Boyssel, président de la gauche radi-
cale de la Chambre, appelle cela un régime
équivoque.

M. Boyssel a raison, mais nous avons à
lui reprocher de n'avoir fait cette découverte
qu'après. L'équivoque existe depuis que les
républicains sont au pouvoir, et l'opportu-
nisme n'en a été que l'exploitation au profit
d'un groupe d'intrigants.

LA SITUATION FINANCIÈRE
DES COMMUNES.

Tous les électeurs municipaux devraient
lire la *Situation financière des communes de*
France.

Ce document officiel, publié chaque an-
née par le ministère de l'intérieur, est bien
fait pour inspirer les plus vives inquiétudes.
Il est impossible de le parcourir sans être
effrayé du déplorable état financier dans le-
quel l'administration des républicains a
plongé le plus grand nombre de nos commu-
nes. Un grand nombre sont ruinées; la plu-
part endettées pour plus de cinquante ans.

On sait que pour faire face aux charges
communales la loi a créé trois catégories de
centimes: les centimes ordinaires qui sont
destinés à subvenir aux dépenses des services
généraux et ordinaires des communes; les
centimes spéciaux, qui ont pour objet d'as-
surer des services particuliers tels que la
vicinalité et l'instruction primaire; enfin,
les centimes extraordinaires, rigoureuse-
ment affectés aux dépenses extraordinaires
d'utilité communale.

Le nombre des centimes qui grèvent les
communes est donc l'un des plus sûrs élé-
ments d'appréciation de leur situation finan-
cière, et cette situation est plus ou moins
prospère, ou plus ou moins obérée, suivant
que le nombre des centimes inscrits à leur
budget est plus ou moins élevé.

Ainsi donc, une administration éclairée,
sage, économe, devrait avoir pour objectif
constant une diminution graduelle, continue
des centimes qui pèsent sur les communes.

C'est ce qui avait lieu sous tous les gou-
vernements réguliers qui se sont succédés
en France. Mais depuis que les ignorants,
les incapables, les mauvais sujets se sont
emparés du pouvoir, depuis que la question
des affaires publiques est passée aux mains
rapaces, il n'en est plus ainsi:

On peut en juger par les chiffres sui-
vants:

En 1881, l'ensemble des centimes com-
munaux, tant ordinaires qu'extraordinaires,
atteignait la somme de 1,758,568; en 1882,
ils s'élevaient à 1,772,425, soit une aug-
mentation de 14,427. En 1883, ils s'élè-
vent au chiffre de 1,822,511, soit une aug-
mentation de 49,516.

Mais, pour bien montrer toute l'étendue
du mal, empruntons quelques exemples à
divers départements.

Dans le département de la Savoie, par
exemple, qui compte 328 communes, il y
en a 69 qui supportent de 50 à 100 centi-
mes, et 191 qui sont grevées de plus de 100
centimes.

Dans la Haute-Savoie, sur 314 commu-
nes, 74 payent de 50 à 100 centimes, 216
sont imposées de plus de 100.

Dans le département de l'Aude, sur 437
communes, 191 payent de 50 à 100 centi-
mes et 137 sont grevées de plus de 100.

Dans la Drôme, sur 376 communes, 219
payent de 50 à 100 centimes, 118 sont im-
posées de plus de 100.

Dans la Marne, sur 664 communes, 288
sont imposées de 50 à 100 centimes, 250
sont imposées de plus de 100.

Dans Seine-et-Oise, sur 686 communes,
355 sont grevées de 50 à 100 centimes, 289
sont imposées de plus de 100.

Dans le Nord, un département riche entre
tous, où le centime départementale rapporte
130,000 francs, sur 663 communes, 284
supportent de 50 à 100 centimes et 583
plus de 100 centimes.

Et pour nous résumer, dans les premiers
mois de 1883, sur les 36,000 communes
de France, 9,938 supportaient de 50 à 100
centimes et 3,533 en payaient plus de 100.

Cette situation dénote, nous le répétons,
de la part des administrations locales aussi
bien que de la part des autorités chargées
de la tutelle des communes, une incurie,
une incapacité, une ignorance, qui sont de
nature à inspirer les plus vives inquiétudes.

Chronique générale.

Un bruit tout à fait surprenant court le
monde parlementaire. C'est au Sénat que
M. Ferry présenterait d'abord la proposi-
tion de révision. Il voudrait forcer la victime
à choisir la sauce à laquelle elle veut être
mangée.

La victime se montre réfractaire et elle
pourrait bien répondre par la question préa-
lable à la proposition de suicide de M. Ferry.

Le gouvernement est très-embarrassé de
la proposition Paul Bert qui demande d'éle-
ver le traitement des instituteurs. Le budget
se trouvant en déficit avant d'avoir été dé-
posé, on comprend qu'il est difficile de pro-
poser d'ajouter de nouveaux millions à ceux

7 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SECRET
DU
CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

I. — SOUVENIRS.

La Révolution avait tout emporté sur son pas-
sage, sans distinguer le bien et le mal, ce qu'il
était nécessaire de conserver de ce qu'il fallait
détruire, l'ordre avec le désordre, les droits avec
les abus. La liberté particulière fut anéantie au
nom de la liberté générale, qui dégénéra en des-
potisme. Les jacobins, les girondins, les terroristes,
le Directoire, n'avaient laissé après eux que ruines,
larmes et colères. Ces gouvernements, si l'on peut
donner ce nom à des pouvoirs qui n'imposaient
leur volonté que le glaive à la main et les pieds
baignés dans le sang, venaient enfin de faire place
au consul Bonaparte.

C'est en vain que les révolutionnaires voulurent
réagir contre celui que, dans son enthousiasme, le

peuple appelait le sauveur de la patrie. Leurs
mains teintes de sang faisaient horreur, tandis que
les promesses du nouveau chef de l'État étaient cou-
vertes d'applaudissements. La France, après onze
ans d'agitations, aspirait au repos. Les révolutions,
faites au nom de la liberté de tous, engendrent trop
souvent le pouvoir fort d'un seul: le despotisme.

Les hommes qui s'étaient le plus compromis par
leurs excès se hâtèrent de quitter Paris. De ce
nombre fut Laurent, l'ancien intendant du marquis
de Rocnoir. Il se retira dans l'opulente demeure
qu'il s'était fait bâtir à Rocnoir, non loin de
l'ancien château. Sachant que les habitants de ce
village regrettaient leur ancien seigneur, il avait
fortement engagé Brutus, son complice, à user de
prudence. Il craignait que les excès de son agent
ne le compromissent aux yeux du public. Mais
Brutus ne comprenait pas qu'ayant tout osé et tout
fait pendant de longues années, il dût rentrer
subitement dans l'ombre. Cependant les regards
menaçants des paysans, qui reprenaient leur fer-
meté avec le rétablissement de l'ordre, étaient plus
éloquentes que de longs discours.

L'occasion se présenta bientôt à l'opinion publi-
que de se manifester. Loin de l'éviter, Brutus lui-
même, désireux de se mesurer avec ses adversaires,
la provoqua.

Près du pavillon que la bande dirigée par Brutus
avait réduit en cendres huit ans auparavant, s'éle-

vait une croix due à la pitié et à la reconnaissance
des habitants de Rocnoir. C'est ainsi que, dans les
campagnes, on indique la place où une personne
est morte et que l'on conserve un religieux souve-
nir. Là, Brutus rencontra plusieurs paysans qui
accompagnaient le vieux Nicolas, ce fidèle serviteur
qui s'était efforcé de sauver le marquis. Ces per-
sonnes se signèrent en passant près de la croix.
Au lieu d'éviter leurs regards, Brutus s'avança vers
elles; d'un air narquois et provocateur, il s'adressa
au père Nicolas en ces termes:

— Toi aussi, citoyen Nicolas, tu te signes avec
effroi, en passant près de la tombe du citoyen de
Rocnoir! Ajouterais-tu foi aux dires des vieilles
femmes qui, croyant aux revenants, racontent que
l'ex-marquis reparait de temps en temps dans les
ruines du château, et témoigne sa colère à ceux qui
manquent de respect à sa mémoire? Il n'est pas
bien redoutable, car voilà huit ans qu'il est mort
et je suis encore en vie.

— Qui connaît l'avenir? Mais M. le marquis
a toujours été bon, indulgent, même pour les com-
plices. Son ombre le serait aussi, heureusement
pour toi, Pierre.

— Appelle-moi Brutus: c'est le nom que m'a
donné la République une et indivisible. Ayant la
liberté comme Rome, nous avons pris des noms
qui en rappellent les vertus civiques.

— Peu m'importe le nom que tu as usurpé.

Respecte la mémoire des bienfaiteurs du village.
Ingrat! tu te moques de M. le marquis de Rocnoir,
qui t'a fait donner le peu d'éducation que tu
possèdes.

— Crois-tu, par hasard, que je lui sache gré de
m'avoir donné une éducation variée et étendue?
repartit Brutus avec fatuité.

— La reconnaissance, chez toi, aurait lieu de
m'étonner.

— Agissait-il dans mon intérêt? Non, certes.
Il croyait former en moi un esclave de ses volontés,
de ses caprices. Il ne m'instruisait qu'afin que je
comprisse mieux ses ordres et les misse mieux à
exécution. Mais la divine république a renversé ces
tyrans nourris dans la mollesse et qui prétendaient
former une caste en dehors du genre humain.

— Ceux qui les ont remplacés valent-ils mieux?
— Personne ne les a remplacés. Vive la liberté!
Vive l'égalité!

— Sommes-nous tous également riches? M.
Laurent ne possède-t-il pas les propriétés de M. le
marquis, dont il n'était que l'intendant?

— C'est son droit. L'État les ayant mises en
vente, il les a achetées.

— En sommes-nous plus riches? M. Laurent
soulage-t-il plus de misères? Nourrit-il plus de
pauvres que M. le marquis?

— Il n'y a plus de pauvres. Vive la fraternité!
— Nous sommes tous frères... en paroles. Tan-

que le gouvernement doit s'ingénier à trouver. Le *Paris*, feuille opportuniste et ministérielle, fait appel à la raison des instituteurs; elle leur rappelle que M. Jules Ferry « est le ministre éminent qui a attaché son nom à la réforme de l'enseignement, c'est l'ami par excellence de l'école, le défenseur attitré des instituteurs », etc. C'est leur dire, en propres termes que pour voir leur situation améliorée, ils doivent attendre une ère de prospérité où les budgets seront en équilibre. En un mot, le gouvernement les renvoie aux calendes grecques.

On sait que les 30 millions inscrits au budget de 1884 étaient à peu près dépensés avant la fin de 1883, pour des raisons électorales.

Il reste une somme insignifiante. D'après la *France*, M. Fallières aurait l'intention d'en confier la répartition aux conseils généraux.

On a fait observer à M. Fallières que les conseils généraux avaient déjà établi leur classement au mois d'août dernier et que par suite ils n'avaient plus à intervenir dans la question.

Le ministre de l'instruction publique n'en persiste pas moins dans sa première résolution.

M. Sarrieu va l'interpeller sur ce sujet.

MM. Lockroy et Ballue se proposent de représenter un projet de résolution que la Chambre avait pris l'année dernière en considération et qui tend à faire rapporter par décrets les décrets et ordonnances qui ont prononcé l'affectation à des services du culte ou à des congrégations des immeubles appartenant à l'Etat.

Cette désaffectation produirait une somme de 40 millions au minimum qui serait plus que suffisante pour faire face aux dispositions essentielles de la loi Paul Bert.

Le *Gaulois* nous apprend que, chargé d'instruire la grosse affaire du vol des postes, M. Kuehn, commissaire de police, candidat pour la succession de M. Macé, effraya le parquet par sa perspicacité.

M. Kuehn eut le courage, dit le *Gaulois*, après avoir trouvé le coupable, un des plus hauts fonctionnaires du ministère des postes, de dire : « Je vais l'arrêter. »

On eut beaucoup de peine à l'empêcher de faire son devoir. Il fallut un ordre formel pour que M. Kuehn arrêtât son enquête et laissât en paix le coupable qui est encore en place aujourd'hui.

La *Lanterne* nous apprend que l'on détruit au ministère de la guerre une grande quantité de papiers importants.

D'après ce journal, il s'agirait : 1° des documents relatifs à l'expédition de Chine de 1862, qu'on met au pilon sur la demande de l'ambassade anglaise; 2° du plan de mobilisation conçu par Gambetta.

dis que M. Laurent couche dans le lit moelleux de M. le marquis, d'autres républicains meurent sur la paille. Est-ce de l'égalité? Il ne nous reste qu'une seule chose, c'est d'être malheureux tout à notre aise.

Les paysans applaudirent le père Nicolas, que le dévouement avait rendu presque éloquent.

Brutus chercha à faire diversion en ricanant. — Ouais, père Nicolas, comme tu y vas. Tu appelles toute ta rhétorique à ton aide pour injurier la République.

— C'est toi qui déshonore la République en commettant des attentats en son nom.

— Tu n'aurais pas osé dire cela en face avant le 18 brumaire.

— Je le crois bien : les audacieux coquins avaient seuls la parole.

A cette attaque virulente et directe, Brutus voulut frapper son interlocuteur, sans respect pour son âge. Mais les bras des paysans se levèrent instinctivement et leurs gestes menaçants le firent reculer. Le père Nicolas ajouta :

— On ne craint plus vos menaces. Les nobles vont rentrer dans leurs châteaux.

— Pour y être massacrés, s'écria Brutus avec fureur.

— Les prêtres vont relever les autels.

— Qui seront aussitôt renversés.

» On ne croit plus à leurs prétendus mystères.

Le Président de la République s'est décidé à commuer la peine de mort prononcée contre l'anarchiste Cyvoct en travaux forcés à perpétuité.

On annonce la prochaine publication de la *France libre*, journal projeté depuis longtemps par M. Camille Farcy, ex-rédacteur en chef de la *France*.

D'après l'*Intransigeant*, notre représentant à Pékin aurait prévenu le gouvernement chinois qu'une indemnité de guerre lui serait réclamée si les réguliers chinois continuent à prendre part aux hostilités dans le Tonkin.

Nous croyons savoir, dit le *Figaro*, que le cardinal-archevêque de Paris prépare en ce moment, d'accord avec quelques-uns de ses principaux collègues de l'épiscopat, une lettre en réponse à la récente encyclique du Pape Léon XIII aux évêques de France.

MORT DU GÉNÉRAL BOREL.

Le général Borel, ancien ministre de la guerre, est mort vendredi à Versailles, à l'âge de soixante-quatre ans : la maladie a mis plus d'un an à le terrasser; il souffrait, depuis qu'il avait quitté le commandement de Rouen pour venir à Paris remplir les fonctions de membre du conseil supérieur de la guerre et du Comité de la Défense.

Le général Borel avait fait presque toute sa carrière en Afrique. Il a été aide-de-camp de deux présidents de la République; du général Cavaignac et du maréchal de MacMahon, aux côtés duquel il était à Sébastopol, à Magenta et à Solferino.

Pendant la guerre, il remplit les fonctions de chef d'état-major du général Bourbaki et de d'Aurelles de Paladine.

L'enterrement du général Borel a eu lieu aujourd'hui lundi à Versailles.

LES CAVES DE LA BANQUE DE FRANCE.

La Banque de France, dont l'agrandissement est à l'état de projet, possède, comme on sait, de vastes constructions souterraines enfouées d'épaisses murailles où sont combinés le granit, le fer et le ciment le plus dur.

D'abord, dès qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée des caves, on se trouve devant une porte en fer à trois clés, dont l'une est dans les mains du gouverneur, une autre dans celles du caissier et la troisième dans les mains du censeur. Cette porte du Jardin des Hespérides ne peut donc être ouverte que par la coopération de ces trois fonctionnaires.

Cette porte ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour. Tout y est matière à secrets, et si vous n'êtes pas au courant de son mécanisme, il suffit que vous la touchiez pour entendre tout un carillon de sonneries étourdissantes.

Vive la déesse Raison!

— Cette déesse est tombée avec ceux qui l'avaient inventée.

— Ne suis-je pas là pour la soutenir avec mes amis les républicains?

— Quels républicains? Vos amis se sont tous égorgés entre eux. Mais peut-être, ajouta-t-il avec ironie, le citoyen Brutus est-il l'ami du citoyen Bonaparte!

» Amis, dit-il en s'adressant aux paysans, respect au citoyen Brutus.

Les paysans saluèrent profondément Brutus et se retirèrent en faisant entendre les cris moqueurs : Ah! ah! ah!

Brutus les poursuivait de ses invectives.

— Misérables, s'écriait-il, vous n'êtes pas dignes de la liberté. On vous délivre de la servitude, et vous l'appellez encore de vos vœux. Serviles cagots, vous regrettez les oignons d'Égypte.

Il parlait encore que les paysans ne l'écoutaient plus et couvraient le son de sa voix par des cris moqueurs qui surexcitaient sa colère.

— Je me vengerai, s'écria-t-il, en se dirigeant vers la demeure de Laurent.

II. — LES COMPLICES.

Pendant que Brutus était aux prises avec le père Nicolas, Laurent se promenait de long en large dans ses appartements, en proie à une vive surexci-

Après ce premier compartiment, une autre porte donne entrée dans la serre. La serre est un emplacement circulaire où l'on enferme, dans des compartiments séparés, les titres, les obligations, les dépôts, les pierres précieuses, les effets publics, nationaux et étrangers, lingots, monnaies d'or et d'argent, etc.

Après la serre viennent les caves, dont l'entrée est cachée par une porte toute bardée de fer et dissimulée dans le mur. Quand on l'a ouverte, on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, très-étroit et praticable seulement pour une personne d'un embonpoint modéré. Cet escalier est encore fermé par trois portes de fer.

Notez que les caves sont construites de telle façon qu'en cas d'incendie ou d'attaque, elles peuvent être inondées en un instant.

Nous ne sommes encore qu'à l'entrée des caves. Nous descendons. Au bas d'un escalier de quarante-trois marches, on est devant une porte massive qui donne accès aux caves.

Ce temple du dieu lingot a un développement de 20 mètres de longueur. On pourrait y engouffrer tout le numéraire du monde.

De chaque côté s'élèvent de hautes boîtes en fer, dont le couvercle à anse est doublé de plomb. Cette doublure de plomb est encore un raffinement de précaution, et servirait au besoin à sceller les boîtes. Les caisses portent chacune une inscription : lingots d'Amérique, 3 millions; pièces de 20 fr., 2 millions, etc.

L'employé chargé de retirer et de déposer les rouleaux monte, à l'aide d'une échelle, à la surface des boîtes, et plonge et replonge ses mains dans ces boîtes dont chacune contient un trésor qui eût fait mourir de joie Harpagon.

Léon XIII, recevant mercredi les cardinaux, a annoncé qu'il tiendrait un Consistoire dans la seconde quinzaine de mars et qu'il préconisera de nouveaux évêques pour les sièges vacants en Russie.

Parlant de l'encyclique adressée à l'épiscopat français, le Pape a constaté avec satisfaction qu'elle avait été accueillie avec joie et reconnaissance par les catholiques et que les libéraux même avaient fait preuve au moins de respect et de déférence à l'égard des conseils et des revendications du Saint-Siège.

ÉTRANGER

UNE PROCLAMATION DU MAHDI.

Une dépêche du Caire annonce que le Mahdi a protesté officiellement contre la proclamation de Gordon autorisant la traite.

Le Mahdi interdit formellement tout commerce d'esclaves, disant que ses sujets, quelle que soit leur race, sont égaux devant Dieu et devant le prophète.

Le Mahdi a écrit au roi Jean d'Abyssinie lui demandant son adhésion. Le roi Jean a

tation. Sa figure reflétait à la fois la terreur, la colère et la vengeance.

— Quoi, disait-il, j'aurai sauvé inutilement pour moi la vie et la fortune du comte de Villefort, afin de faire de cet ancien noble une égide contre la réaction que j'ai toujours considérée comme inévitable au milieu des excès de la Révolution!

» Ah! madame la comtesse, vous reprenez vos airs de grandeur, parce que vous croyez n'avoir plus rien à craindre. Je redeviens pour vous Laurent l'interlocuteur.

» Le comte lui-même, frappé de la réaction qui s'opère dans le gouvernement, subit moins mon influence, qui était sans bornes lorsque je pouvais invoquer le spectre de l'échafaud.

» Ils ne savent pas à qui ils ont affaire; ils ne se souviennent donc point de l'acte de vente de toutes leurs propriétés qu'ils ont signé en ma faveur afin d'en éviter la saisie par l'Etat. Je suis le maître légal chez eux, et je les en chasserai s'ils résistent à mes projets. Les circonstances décideront de l'emploi de ce remède suprême...

» Mais il ne s'agit pas de vengeance; il faut, avant tout, éviter les coups que la fortune adverse pourrait me porter si, comme Scévola vient de me l'apprendre, le fils du vieux Nicolas élève un de ses enfants avec des prévenances qui indiquent une haute origine, et surtout si l'orgueilleuse comtesse de Villefort ne s'oppose pas aux relations qui exis-

répondu en termes méprisants et a enjoint au Mahdi de ne pas mettre le pied sur le territoire abyssin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.
La Bourse d'aujourd'hui est assez ferme au point de vue des rentes et faible du côté des valeurs.
Le 3 0/0 est à 76.10, 76.15, 76.20, 76.275; — l'amortissable ancien à 77.25, 77.30, 77.325; — l'amortissable nouveau à 76.35, 76.40; — le 4 1/2 0/0 1883 à 105.47, 105.50, 105.60 et 105.65.
Le Suez recule à 1,980 et 1,975; nous croyons qu'il ne s'arrêtera pas là.

Très-demandé le Crédit Foncier à 1,220, 1,225. Une grande affluence de demandes se produit sur les Obligations Foncières 1879 dont le tirage a lieu le 5 mars.

Nous rappelons à ce propos que la Banque des Communes de France donne des options sur toutes les obligations françaises à lots. Ces options doivent être demandées six jours au moins avant chaque tirage. Ainsi les demandes d'options pour les Foncières 1879 seront reçues jusqu'au 29 février inclus. Le tirage de ces obligations donnera 100 lots dont le montant s'élève à 360,000 fr.

La Banque des Communes de France envoie gratuitement à toute personne qui en fait la demande une notice explicative sur les opérations d'options. Cette notice est accompagnée d'un tableau complet de toutes les obligations françaises à lots indiquant la date des tirages ainsi que le nombre et le montant des lots.

En présence du peu de sûreté qu'offrent actuellement les placements définitifs, nous devons signaler à nos lecteurs un placement qui a l'avantage de laisser les fonds presque continuellement disponibles tout en donnant un intérêt très-rémunérateur. Ce placement c'est l'emploi des fonds en reports. Ainsi la Banque des Communes de France a bonifié un intérêt net de 5.23 0/0 par an à ses déposants pour la deuxième quinzaine de février. Ce chiffre dispense de tout commentaire. Toute personne qui en fera la demande au directeur de la Banque des Communes de France recevra gratuitement une notice explicative sur l'emploi des fonds en reports ainsi que les conditions auxquelles la Banque y fait participer ses clients. Le *Financier des Communes* annonce dans son numéro d'hier que le graphique qu'il prépare sur les rentes françaises paraîtra vendredi prochain. Ce graphique donnera l'historique de la dette française depuis 1793 jusqu'à nos jours, y compris l'emprunt nouveau du 12 février 1884, les cours des rentes ainsi que les prix des reports, les coupons depuis 1870, le nom des ministres des finances qui se sont succédé depuis cette époque, etc., etc.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décret du 22 février, sur la proposition du ministre de la guerre, M. Hautb, lieutenant-colonel, commandant en second l'Ecole d'application de cavalerie, a été promu au grade de colonel. — Affecté au 6^e cuirassiers.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Circulaire au sujet des permissions à délivrer à l'occasion des fêtes de Pâques.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il y a lieu, cette année comme les précédentes, d'accorder, pour se rendre dans leurs familles, des permissions, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux sous-officiers, capo-

tent entre son unique rejeton et le fils de ce paysan.

» Serait-ce par hasard le fils du marquis?

» Rien que cette pensée me fait frémir.

» S'il était porteur de la contre-lettre!

(A suivre.)

J. GONDROY DU JARDINET.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Les Allemands, par le R. P. Didon, par R. V. — Cannes et Nice. — Le Voyageur, scènes dialoguées par M. Octave Feuillet. — Mlle Florence Loisel, mère des sauveteurs de la division de Fécamp, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — Croquis du Soudan, par R. Bryon. — Variétés : L'art de gagner à tous les jeux, par Robert-Houdin. — Courrier du Palais, par M^e Guérin. — Les ânes du Caire, par H. Vernoy. — Courrier des modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echechs.

GRAVURES : Le R. P. Didon, de l'ordre des Frères prêcheurs. — Mlle Florence Loisel, mère des sauveteurs de la division de Fécamp. — Les stations d'hiver : Cannes, Nice (quatre dessins). — Le Voyageur, dessins de M. Reichar. — Beaux-Arts : L'Attente, tableau de M. Marcus Stone. — Les affaires du Soudan (six dessins). — Le nouveau livre du P. Didon : Les Allemands. — Lettre d'immatriculation à l'Université de Berlin : Facsimilé d'une page corrigée par le R. P. Didon. — Egypte : Les ânes du Caire. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr.; six mois, 11 fr.; trois mois, 6 fr.

Bureaux à rue Auber, 3, Paris.

raux et soldats, engagés conditionnels compris, qui manifesteront le désir d'en obtenir et auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Ces permissions, qui seront, comme l'an dernier, de huit jours pleins, dateront du mardi soir 8 avril et finiront le jeudi 17 du même mois au matin; elles seront délivrées dans une proportion que vous déterminerez suivant les besoins du service dans votre corps d'armée.

Pour les militaires du culte israélite, la concession des permissions dont il s'agit pourra être retardée jusqu'au 9, de manière qu'elles coïncident avec les fêtes de la Pâque juive qui ont lieu, cette année, du 9 au 18 avril inclusivement; ceux de ces militaires qui servent en France et dont les familles résident en Algérie auront, en sus de la permission dont il s'agit, le temps nécessaire pour faire, à leurs frais, le voyage d'Algérie (aller et retour); ce temps sera calculé d'après les dates de départ des paquebots.

Les prescriptions de la circulaire du 16 mars 1875, relatives à l'exécution des dispositions de la loi du 27 juillet 1872 (article 70), doivent d'ailleurs toujours être observées.

Je vous prie de donner des ordres pour assurer l'exécution des diverses dispositions ci-dessus.

» Le ministre de la guerre,
» E. CAMPENON. »

On écrit de Paris que la mort si soudaine et si imprévue de M. le comte de Civrac a produit une vive et douloureuse émotion dans tous les groupes de la Chambre, où il s'était acquis l'estime et la sympathie de tous autant par son tact parfait que par le ferme bon sens et l'esprit de conciliation qu'il apportait dans toutes les délibérations.

Dans le département de Maine-et-Loire, et surtout dans l'arrondissement et la commune de Beaupreau, la mort de M. Henri de Civrac causera d'unanimes regrets. Pendant plus de quarante ans, représentant ses concitoyens dans les conseils électifs, il a mis à la défense de leurs intérêts, de leurs droits, de leurs libertés, les hautes facultés d'une intelligence studieuse et fortifiée encore par l'expérience des affaires.

Voici quelques lignes biographiques résumant la vie publique de M. de Civrac :

Henri-Louis-Marie, comte de Durfort, marquis de Civrac, chef de la branche cadette de l'illustre famille des ducs de Lorge et de Duras, était né à Beaupreau le 26 décembre 1812. Conseiller d'arrondissement en 1842 et, en 1848, conseiller général, il fut élu député en 1852 : il avait fait une profession de foi légitimiste. Il ne fut pas réélu en 1857 et 1863, mais, en 1869, il l'emporta sur le candidat officiel. Signataire de la demande d'interpellation dite des 416, il vota contre la guerre et, le 4 septembre 1870, approuva la demande de déchéance de l'Empire. Élu à l'Assemblée nationale, le 8 février 1874, il prit place aux bancs légitimistes. Il fut réélu en 1876 et 1877, avec une majorité considérable, par la circonscription de Beaupreau. A plusieurs reprises, il fut

appelé aux fonctions de vice-président de la Chambre. Il était vice-président du groupe de la droite royaliste et président de l'union parlementaire des droites.

En Maine-et-Loire, il était maire de Beaupreau, conseiller général pour ce même canton et, depuis 1871, président du conseil général.

SUPPRESSION DES ÉCOLES PUBLIQUES CONGRÉGANISTES.

Voici le texte des deux articles du projet de M. Paul Bert, qui ont pour but de chasser les Frères et les Sœurs. Le premier de ces articles a été voté mardi :

« Art. 16. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

» Art. 17. — En ce qui concerne le personnel enseignant des écoles publiques de garçons, aucune nomination nouvelle d'instituteur congréganiste n'aura lieu à partir de la promulgation de la présente loi.

» Dans le délai de cinq ans, à partir de la même date, toutes les écoles primaires publiques de garçons devront être confiées à un personnel exclusivement laïque.

» En ce qui concerne le personnel enseignant des écoles publiques de filles, aucune nomination nouvelle d'institutrice congréganiste titulaire ne pourra avoir lieu à partir de quatre ans après la promulgation de la présente loi. »

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Séance du 24 février 1884.

Tir à 20 mètres avec le tube Roussange et les cartouches à balles longues Karcher.

Tireurs.....	45
Balles tirées.....	87

Prix : une épingle-insigne en argent à M. Pelou, sous-lieutenant au 9^e bataillon territorial du génie.

Les cartouches réglementaires n'ayant pu être touchées dans les magasins de l'artillerie à temps voulu, un certain nombre de tireurs n'ont pu prendre part à la séance pratique à défaut de munitions.

Le 2 mars 1884, de 9 heures à 11 heures du matin, séance pratique dans le Stand des Récollets.

SINISTRES FINANCIERS.

Un terrible sinistre financier vient de frapper la ville de Rochefort.

M. Emile Cordier, ancien maire, conseiller général, président de la chambre de commerce, fournisseur de la marine, etc., vient de déposer son bilan.

Le passif s'élève à plusieurs millions et atteint toutes les villes environnantes, Angoulême, La Rochelle, Niort. M. Maynier, agent de change dans cette dernière ville, fortement touché par cette faillite, s'est pendu à Cognac, où la nouvelle lui est parvenue.

— A Fontenay-le-Comte, M. Radillé, banquier, a également suspendu ses paiements : trois millions de passif, dit-on. Tout le pays est dans la désolation.

— Le banquier Henri Faget, de Blois, qui avait pris la fuite, il y a une dizaine de jours, en laissant un très-fort passif, qu'on n'a pas encore pu évaluer exactement, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance.

On l'a découvert dans une cave, caché dans un tonneau. La caisse qu'on a ouverte ne contenait en portefeuille que quelques titres sans la moindre valeur.

Publications de mariage.

Auguste-Félix Bourlaud, ferblantier, de Saumur, et Eugénie-Euphrosine Chevalier, couturière, de Saulzais-le-Potier (Cher).

Joseph-Gustave Blet, cavalier de manège, et Joséphine-Louise Plassais, couturière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

UNE VRAIE NOCE. — C'est dans l'Yonne que le fait s'est passé : « Une noce avait lieu la semaine dernière à Domecy-sur-le-Vault. Commencée le mardi, elle s'est terminée le vendredi à une heure du matin; les convives, au nombre de 140, ont fait table rase de toutes les victuailles dont voici la nomenclature : 1 vache de 300 kilos; 2 veaux de 75 kilos chacun; 20 dindes, 80 poulets; 40 oies; 4 moutons de 15 kilos; plusieurs centaines de kilos de pain, sans compter pâtés, brioches, etc., en quantité innombrable, avec un arrosage de 8 feuilletes de vin, le café et le cognac de Champ-Gachot à « indiscretion ». Faites l'addition approximative; divisez le nombre de kilos par 140... et concluez... Nous, nous n'osons pas !... »

SYMPATHIE FRATERNELLE. — Il y avait à Tarare deux frères jumeaux du nom de Ghifiot, chez lesquels les phénomènes de sympathie qui se manifestent souvent chez deux frères venus au monde en même temps se produisaient avec une intensité toute particulière. Quand l'un était malade, l'autre l'était aussi, quelle que fût d'ailleurs la distance qui les séparait.

Ces jours derniers, l'un des deux jumeaux, habitant le Creuzot, devint malade; son frère, resté à Tarare, fut malade aussi. Celui du Creuzot mourut et, à vingt-quatre heures de distance, son frère le suivait dans la tombe. Ils étaient âgés de cinquante-un ans.

DISTANCE DE LA FRANCE AU TONKIN.

Connaissez-vous les distances qui séparent la France du Tonkin? Sachez qu'il y a, de Marseille à Naples, 457 milles marins; de Naples à Port-Saïd, 1,104; de Port-Saïd

à Suez, 87 pour la traversée du canal; de Suez à Aden, 1,312; d'Aden à Colombo, 2,106; de Colombo à Singapour, 1,566; de Singapour à Saïgon, 547; et de Saïgon à Hai-Phong, 792.

Soit un total de 8,000 milles, ce qui fait, en comptant le mille à 1,855 mètres, 14,945 kilomètres ou 3,736 lieues de terre.

Avec des étapes honnêtes et le repos du cinquième jour, pour faire cela à pied, le sac au dos, il faudrait deux ans.

Heureusement, les renforts suivent une autre méthode, ils sont entassés sur des bateaux et si serrés qu'on dort, par bordée, chacun quelques heures.

**

ORIGINE DES NOMS « TONKIN » ET « COCHINCHINE ».

Les dénominations de Tonkin et Cochinchine sont deux altérations dues aux Européens, d'anciens noms annamites ou chinois : Tonkin vient de « Bong-Kink » (capitale de l'Est) et n'a jamais, en Annam, désigné autre chose que Hanoi, capitale de l'empire jusqu'à l'avènement de Gia-Long (1802); Cochinchine est un nom aussi ignoré des Annamites que des Chinois, et qui vient de ce que les premiers navigateurs européens ont emprunté à leurs pilotes chinois, pour en faire un nom propre, la désignation de l'ancienne capitale de la grande époque « Co-Tcheng-Tching ».

Le Ciampa, appelé « Lam-Ap » par les chroniqueurs chinois, était un royaume Malais, situé au sud du Tonkin (Annam proprement dit).

PARIS. — L'inauguration générale et définitive des Nouveaux Magasins du PRINTEMPS aura lieu lundi 3 mars. Deux étages entiers ont été réservés au service des expéditions pour les départements. Le catalogue général ne renfermant pas moins de 96 pages et plus de 400 gravures, est envoyé gratis et franco contre demande affranchie.

L'organe du Printemps est le journal de mode l'Echo; abonnement : 12 fr. l'an.

Tirage définitif de la LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS très-prochainement. La seule qui ait Deux Millions de francs de lots et un gros lot de 500,000 francs. (Voir aux annonces.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NUIT AUX ÉMOTIONS

Le chef des bohémien releva la tête, tous les autres prêtèrent une oreille attentive.

— Non, fit-il, comme se parlant à lui-même, je ne comprends pas.

— Tu as l'intelligence paresseuse ce soir, ajouta Zéphora en posant ses deux mignonnes mains sur l'épaule de Frantz, et en donnant à sa voix une inflexion des plus caressantes, alors écoute :

« Il va faire nuit noire; dans quelques heures tout sera plongé dans le sommeil autour de nous; les ténèbres seront des plus épaisses et le cimetière est à quelques pas... »

— Achève.

— Vers minuit, il me semble voir en imagination trois ombres se glisser le long du chemin du champ des morts jusqu'au mur qui nous fait face; il y a deux hommes et une femme; arrivés au pied du mur, les deux individus l'escaladent, se laissent choir sans bruit de l'autre côté, tandis que leur compagne fait le guet; à dix pas de là se trouve un caveau à peine recouvert de quelques briques placées depuis une heure ou deux, c'est-à-dire faciles

à enlever. Cela fait, le reste n'est rien, n'est-ce pas, Frantz?...

— Oh! démon! murmura le chef des bohémien.

— Le lendemain, continua Zéphora, en arrondissant ses bras autour du cou du Tzigane, dès que l'aube a lui, et l'aube est bien tardive à la fin de décembre, on vient pour achever l'ouvrage inachevé la veille; en voyant la tombe entr'ouverte, on crie au miracle ou à la violation de sépulture; la journée se passe à avertir la police, à visiter le cercueil, à reconnaître que les trésors de la morte ont disparu; dans l'après-midi une visite officielle a lieu : procès-verbal est dressé; on réfléchit, on cherche le coupable...

— Et on le trouve dans sa voiture, ajouta Frantz?

— Non, car aussitôt l'opération terminée, les bohémien sont partis sans tambour, ni trompette, à vingt lieues de là. — Dans le cas peu probable où les soupçons viendraient à les atteindre, la frontière est proche; arrivât-on à les rattraper, ils auront eu tout le temps voulu pour mettre en lieu sûr l'objet des recherches et jurer qu'ils ne savent ce qu'on veut leur dire.

Il y eut un murmure d'admiration parmi le groupe, qui n'avait pas perdu un mot de cette conversation.

— La chose en vaut-elle la peine? demanda

Frantz, l'œil animé et en regardant fixement Zéphora.

— Les uns évaluent le tout à dix mille francs; d'autres prétendent que cette valeur peut être doublée; en tous cas nous verrons bien, si toutefois maître Frantz se décide.

— Qui fera le guet?

— Moi, répondit Zéphora.

— Allons, c'est chose décidée, répartit Frantz; à minuit, nous qui n'avons point peur des morts, nous irons leur faire visite, Wilfrid nous accompagnera et Boëtzen fera en sorte que le cheval soit attelé au moment où nous reviendrons.

Les deux individus désignés acquiescèrent de la tête; on se mit à table et le repas fut des plus gais.

VI

Vers minuit, Frantz, Wilfrid et Zéphora sortirent de la voiture, depuis longtemps déjà sans lumière. — Comme ils l'avaient supposé, Neufchâteau dormait; gagner les abords du cimetière fut l'affaire de quelques minutes; les trois misérables marchaient en silence; les chaussons qu'ils avaient aux pieds amortissant le bruit des pas, on eût dit, effectivement, des ombres qui glissaient sur le sol un peu durci par un commencement de gelée depuis la disparition du jour.

Pas un bruit ne troublait le silence; il n'y avait pas une lumière qui brillât dans les tombes.

voisins; c'était l'heure du repos pour les honnêtes gens, mais aussi l'instant du crime pour les autres.

Arrivé au pied du mur, Frantz en mesura la hauteur; celle-ci était des plus insignifiantes, deux mètres au plus le séparaient des premières tombes.

— Wilfrid fit la courte échelle à son chef de file et d'une enjambée Frantz tomba de l'autre côté.

— A ton tour, Wilfrid, dit Zéphora, le pied dans mes mains et en avant.

Wilfrid appuya son bras droit contre le mur, plaça le pied gauche dans les mains de la bohémienne qui avait le dos tourné contre le mur et prit son élan; cinq secondes après il avait rejoint maître Frantz.

Malgré l'obscurité, il ne fut pas difficile aux deux sacrilèges de s'orienter, Zéphora, avant le départ, leur ayant tracé sûrement leur très-court itinéraire. Arrivés au caveau, Frantz tira une petite pince d'acier de sa poche et descella les briques qui recouvraient la tombe; le résultat fut tel qu'il pouvait le souhaiter, la maçonnerie céda sans aucun effort.

— Reste là, dit-il à voix basse à Wilfrid, pendant que je vais descendre, et veille au grain; si tu entends du bruit, jette-moi une pincée de terre sur le dos, je saurai ce que cela veut dire.

(A suivre.)

SOPHONYME LOUDIER.

JUGEMENT

Du Tribunal civil de Saumur

Pour expropriation de terrains à incorporer au chemin vicinal n° 5.

Le Tribunal civil de 1^{re} instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville, a rendu, en audience publique, le jugement dont la teneur suit, sur la requête ci-après :

Le procureur de la République a l'honneur de présenter un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 2 janvier 1884, portant désignation de propriétés particulières à occuper sur le territoire de Cernusson, pour redressement du chemin vicinal n° 5, vu les pièces produites à l'appui, requiert qu'il plaise au Tribunal prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique desdites propriétés et désigner quatre jurés titulaires et trois supplémentaires et le magistrat directeur du jury. Saumur, le 10 janvier 1884. — Le Procureur de la République, signé: PEYSSONNIÉ.

Nous président du Tribunal civil de Saumur, vu la requête qui précède, nous commettant pour faire rapport à l'audience de ce jour. — Saumur, le 12 janvier 1884, signé: R. BODIN.

JUGEMENT. — Le Tribunal civil de première instance de Saumur, vu la requête qui précède, M. le président en son rapport publiquement fait à cette audience, vu le Procureur de la République en ses conclusions orales et après en avoir délibéré, jugeant en audience publique :

Vu : 1° La délibération en date du 28 décembre 1882, par laquelle la commission départementale approuve le projet de tracé et de construction du chemin vicinal n° 5, de la commune de Cernusson, et déclare d'utilité publique l'ouverture en terrain neuf des redressements que comporte son exécution ; 2° le plan annexé à cette décision et l'état parcellaire des terrains dont la cession est nécessaire pour la construction dudit chemin ;

3° Le certificat du Maire, constatant que les intéressés ont été avertis, par voie de publication et d'affiches, du dépôt du plan à la Mairie, pendant huit jours ; 4° le n° 254 du journal l'Echo Saumurois du 24 octobre 1883, reproduisant cet avis ; 5° le procès-verbal ouvert à la Mairie pour recevoir les déclarations des intéressés ; 6° la délibération du conseil municipal de Cernusson, en date du 25 novembre 1883 ; 7° l'avis du conseil de préfecture entendu ; 8° l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du 2 janvier 1884 portant désignation des propriétés particulières à occuper sur le territoire de Cernusson, pour le redressement du chemin vicinal n° 5 ; 9° les lois du 21 mai 1836 et 3 mai 1841 et 10 août 1871, jugeant publiquement ;

Prononce l'expropriation de parcelles de terrains désignées par une teinte jaune au plan sus-visé ;

Lesdites parcelles comprises au plan cadastral de la commune de Cernusson, sous les n°s 853, 854, 857 et 900 de la section B, lesdites parcelles devant servir pour le redressement du chemin vicinal n° 5, et appartenant au sieur Berthelot ; comme pour jurés titulaires: MM. Chabosseau, adjoint à Tigné, Monot, Edouard ; propriétaire à Montilliers, Onillon, Jean, propriétaire à Tréfont, et de la Selle-Guitare, propriétaire à Nueil, et pour jurés supplémentaires: MM. Gautier, adjoint à Nueil, Godard,

Hippolyte, maire de Tigné, et Chevrier, René, propriétaire à Tancoigné ; Nomme M. Léonard, juge de paix à Vihiers, pour remplir les fonctions attribuées par le titre 4, chapitre 2 de la loi du 3 mai 1841, au magistrat directeur du jury, chargé de fixer l'indemnité due aux propriétaires ou aux locataires ; dit que la commune de Cernusson prendra possession des immeubles sus-désignés aussitôt après le paiement des indemnités allouées.

Ainsi jugé en audience publique du Tribunal civil de Saumur, le 12 janvier 1884, par MM. Bodin, président, Ducamp et Chancel, juges, assistés de M. Anis, commis-greffier, en présence de M. Peyssonnié, procureur de la République. — Signé: R. BODIN et ANIS.

Pour grosse :
Le greffier, BAUDRY.

Pour copie conforme :
Le Maire de Cernusson,
(145) P. BERNIER.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE

VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côteaux, logé en fûts de 195 à 200 litres.

S'adresser, 7, rue Cendrière, à Saumur, chez M. GUÉDON.

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

AVOINE PROLIFIQUE DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

AUX ÉLÉGANTS

CHÉMISSERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne.

Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur ; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

AU GAGNE-PETIT NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

LOTÉRIE

ARTS DÉCORATIFS

DERNIER TIRAGE

31 Juillet prochain DIX GROS LOTS

Un Lot de: **500.000 F.**

Un Lot de 200.000 Fr.

4 lots de 100.000 fr.
4 lots de 50.000 —
8 lots de 25.000 —
20 lots de 10.000 —
100 lots de 1.000 —
400 lots de 500 —

Au total 538 lots formant

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champs-Élysées, Paris

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND épiciers, rue d'Orléans. (450)

Saumur, imprimerie P. GODET.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS
FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS
49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :
4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

VIENT DE PARAÎTRE
LE LIVRE DE MESSE
DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLIERE,
Avec Lettres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vannes et d'Evreux.

PRIX : reliure toile, 0,75 c. ; chagrin, 2 fr. 25.

En vente chez M. DEZE, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par par
mois mois

Fr. 10

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle en teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1^{er} octobre 1883)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55	
Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 23	3 30	8 13	
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	11 21	
Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	11 29	
Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35	

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 55
Montreuil-Bellay	7 03	8 40
Lernay	7 14	8 51
Brion-sur-Thouet	7 27	8 59
Thouars (arrivée)	7 46	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	8 56	3 50
Brion-sur-Thouet	9 09	4 02
Lernay	9 18	4 16
Montreuil-Bellay	9 45	4 27
Saumur (arrivée)	10 33	5 03

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7 20	1 53	8 35
Loudun	7 58	2 49	9 33
Arçay	8 27	3 14	9 53
Mirebeau	9 23	4 20	10 47
Neuville	9 55	4 25	11 17
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10
Neuville	6 28	12 55	7 02
Mirebeau	6 55	1 28	7 50
Arçay	8 01	2 27	9 10
Loudun	8 38	3 13	10 12
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58